

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille seize, le mercredi 19 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 11 octobre 2016, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés		

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Alix HIRLEMANN, Géraldine CURNOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Marie-Christine LEYMARIE, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

Absents représentés :

M. Didier CARON	représenté par	M. André JAMMOT
M. Francis GAUMY	représenté par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Aline FAYE
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Damien MARTIN
M. Hervé MANTELET	représenté par	Mme Marie-Christine LEYMARIE.
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. François SAINT-ANDRE

Mme Josette MIGNOT a été désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonsoir mes chers collègues. J'ouvre cette séance et vous propose le premier point à l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30/06/2016.**

M. Le Maire : Nous vous présentons nos excuses concernant la page 30, un mystère s'est glissé dans la reproduction du document qui était correct à la relecture. Le Président de Clermont Communauté s'appelle bien toujours M. BIANCHI et n'est pas devenu M. BINACHI. Est-ce qu'au-delà de cela vous avez des observations ou des remarques à faire sur ces 38 pages de compte rendu ?

M. ULRICH : Juste une faute de frappe en bas de la page 25 à la dernière ligne il y a écrit « Pourquoi utiliser ce thème de gouvernance etc » alors qu'il faut noter « Pourquoi utiliser ce terme de gouvernance etc ». Mais c'est vraiment trois fois rien.

M. Le Maire : Merci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 30 juin 2016.**

01. DECISION MODIFICATIVE N°2. BUDGET PRINCIPAL 2016.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 Voix Pour et 8 Voix Contre :

- **ADOpte la décision modificative n°2 du budget principal 2016 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	-5 029 €	12 203 133.08 €
Investissement	2 351 €	4 443 863.81 €

02. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SMTC POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS DES ELEVES POUR L'ACTIVITE NATATION.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire à signer la convention avec le SMTC pour le remboursement des frais de transports des élèves pour l'activité natation.**

03. PARTICIPATION D'UN ENSEIGNANT DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE M Le MAIRE à conventionner avec un fonctionnaire du ministère de l'éducation nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 heure par semaine (1 heure pour l'atelier « échecs »). L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 24.43 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 12 juillet 2016.**

04. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL D'UN AGENT.

M. JAMMOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE de réduire le temps de travail à compter du 1^{er} novembre 2016 d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 35h00 à 32h00.**

05. DEMARCHE DE MODERNISATION, DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU CIMETIERE. MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE REPRISSE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **DONNE délégation au Maire ou à son représentant légal, en cas d'empêchement, afin de procéder à la reprise de concessions funéraires en état d'abandon et selon les procédures en vigueur dans le cimetière de la commune.**

06. DEMARCHE DE MODERNISATION, DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU CIMETIERE. CREATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIERE ET ADAPTATION DU REGLEMENT.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** la création de l'ossuaire au cimetière
- **APPROUVE** la modification du règlement du cimetière de la ville de Beaumont, article 19.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, en cas d'empêchement, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

07. TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLERMONT COMMUNAUTE EN COMMUNAUTE URBAINE.

M Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 26 Voix Pour et 7 Voix Contre :

- **APPROUVE** la transformation de la Communauté d'Agglomération Clermont Communauté en Communauté Urbaine ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts dans leur rédaction annexés à la présente délibération.

08. CONTRAT ENFANCE - JEUNESSE.

MME SUSANNA présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à signer le contrat entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2019.

09. VENTE D'UN TERRAIN A MME JOELLE BOURG ET M. BRUNO FRENETTE CADASTRE SECTION BB 263b.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE M Le Maire** à céder l'immeuble cadastré section BB n° 263b d'une superficie de 69 m² pour 1 400,00 €
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure.

- **DIT** que tous les frais et procédures liés à cet acte seront pris en charge par Mme Joëlle BOURG & M. Bruno FRENETTE.

10. RACHAT DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION BR N°164 A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **ACCEPTE** le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré S° BR n°164
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus
- **AUTORISE M Le Maire** à signer tout document relatif à cette procédure
- **DESIGNE** Maître BATTUT Catherine pour rédiger l'acte.

11. RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES.

M LE MAIRE présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 27 Voix Pour et 6 Non Participations au Vote :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la salle des fêtes à l'équipe suivante :
- **mandataire : CHM Architecte**, dont le siège social est situé au 127, avenue de la République – 63100 Clermont-Ferrand, avec pour co-traitants :
- **co-traitant n°1 : ECIB Project**
- **co-traitant n°2 : ITC Ingénierie**
- **co-traitant n°3 : Atelier Brunnera**
- **co-traitant n°4 : SARL Betalm**
- **co-traitant n°6 : Echologos**

- **AUTORISE M le Maire** à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant provisoire de 217 120.00 € HT soit 260 544.00 € TTC

12. ECLAIRAGE PUBLIC. RENOUVELLEMENT CÂBLES RUE DU CHAMPCLOS

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage de la rue du Champclos,
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2016 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 5310 Euros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,

- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. SINISTRE SOL SPORTIF DE L'ARTIERE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour:

- **AUTORISE M Le Maire à signer le protocole transactionnel.**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22h27